

## **Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier**

Tel que requis par le Code municipal du Québec, article 177.2.2, Madame la mairesse fait état de la situation financière de la municipalité, notamment concernant les faits saillants du rapport financier 2017 du vérificateur externe à savoir :

- Total des revenus : 3 408 875 \$
- Total des dépenses : 3 621 137 \$

Les écarts les plus importants aux revenus se situent :

- Droits de mutation : 125 000 \$
- Subventions : 145 000 \$

Subvention pour le 150 <sup>e</sup> anniversaire :	+ 22 000 \$
Subvention de Recyc Qc :	+ 20 000 \$
Subvention pour le chemin Marlinton :	+ 40 000 \$
Subvention pour la Parc Thayer :	+ 105 000 \$
Subvention PADEM :	- 42 000 \$

Les écarts les plus importants aux dépenses se situent :

- Administration générale : (40 000 \$), services juridiques et rénovations de la mairie
- Transport : 200 000 \$ - ponceau Magoon Point
- Protection de l'environnement : 80 000 \$, remplacement des fosses septiques
- Aménagement et urbanisme : (25 000 \$), aide aux commerçants
- Loisirs et culture : 13 000 \$, fête du 150<sup>e</sup> anniversaire

La municipalité a terminé l'année 2017 avec un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 206 381 \$.

En somme, la municipalité dispose d'un excédent de fonctionnement non affecté de 605 897 \$, d'un excédent de fonctionnement affecté de 200 000 \$ et de réserves financières et fonds réservés de 355 646 \$.

La municipalité jouie d'une bonne santé financière qui lui permet de maintenir un service de qualité et un taux de taxation raisonnable.